



ANNEXES SANITAIRES

La commune de Brandérion, d'une superficie de l'ordre de 603 ha, est limitrophe de celles de Languidic au Nord et à l'Est, de Kervignac à l'Ouest et de Nostang au Sud.

Elle est traversée dans le sens Est-Ouest, sensiblement en son milieu, par l'ex-RN 165 Nantes-Quimper devenue RD n°765 et au Sud, par la voie ferrée Quimper-Nantes-Paris et par la RN 165. Dans le sens Sud-Nord, elle est coupée par la RD 158 qui la met en relation d'une part avec les communes riveraines de la mer d'Étel (Nostang et Sainte-Hélène) et de l'océan (Port-Louis, Rianteq, Gâvres) et d'autre part vers le Nord avec Languidic.

Le territoire communal fait intégralement partie du bassin versant de la Ria d'Étel et les 2 communes de Brandérion et Landévant adhèrent au Syndicat mixte de la Ria d'Étel à travers la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient.

Le territoire est constitué par un plateau au Nord de la commune en limite de celle de Languidic qui culmine à la cote 73 dans le secteur de Manéo.

La partie Sud, au-delà de l'ex RN 165 possède une topographie variée qui passe des cotes 19-20 près des ruisseaux à celles de 30-40 pour les parties les plus élevées.

Deux sites naturels constituent les pôles d'attraction :

- Au Sud, l'étang privé de Coëtrivas, sur la commune de Kervignac en bordure de la RD n°158, mais tout proche de la limite Sud de la commune dont il est séparé par un pré dépendant de la commune de Nostang,
- A l'Est et au Nord de la RD 165, le vallon boisé des Moulins du Roch et du Gaillard dans lequel passe la limite communale,
- Enfin, à l'Ouest de l'agglomération et au Sud de la RD 165 existe le grand parc privé de Kerlivio inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

La commune est drainée :

- A l'Ouest, par le ruisseau de Kerlivio qui prend naissance dans les secteurs de Maneher, Meledec et Trévidel puis se jette dans l'étang de Coëtrivas,
- A l'Est, par le ruisseau du Roc'h qui a pour exutoire la rivière d'Étel à Nostang.
-

La population municipale de la commune était de 551 habitants en 1968 selon les statistiques INSEE. En 1975, elle était de 574 habitants, en 1990 elle était de 1028 habitants, pour être à 1304 habitant en 2011.

La présente note a pour objet de faire le point de la situation actuelle et à venir des conditions de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la collecte des ordures ménagères.

I. L'adduction en eau potable

Depuis novembre 1964, la commune de Brandérion fait partie du Syndicat de la région de Brandérion. Ce Syndicat dessert la commune de Brandérion, une partie des communes de Languidic et Kervignac, et jusqu'en 2005, la commune de Landévant. Cette dernière a intégré en 2006 le Syndicat Mixte de la région Auray-Belz-Quiberon.

La compétence Eau Potable a été transférée à Lorient Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012.

1. La ressource

A l'origine, l'eau brute était soutirée d'un puits artésien de 6 m situé à Mané Her. Elle présentait une faible minéralisation et une forte agressivité. Le traitement consistait donc en une filtration - reminéralisation sur neutralite et une désinfection au chlore. L'eau traitée était ensuite refoulée par deux pompes de 30 m³/h jusqu'au réservoir de Mané-Her (capacité de 300 m³). La distribution se fait ensuite gravitairement sur tout le syndicat.

Mais le taux de nitrate étant supérieur à la norme, la production a été arrêtée sur ce site en 1990. L'alimentation du réservoir se fait donc maintenant par importation en totalité de l'eau de la commune de Languidic.

Après avoir acquis et boisé une quinzaine d'hectares, le Syndicat constate une nette diminution de la teneur en nitrate au point qu'il est envisagé, si cette diminution va en deçà des 50 mg/l, de remettre en service la station de Mané Her dans les prochaines années.

Durant l'année 2011, le Syndicat de la région de Brandérion qui représente 814 abonnés au total et, plus précisément 560 pour la seule commune de Brandérion, a mis en distribution 63 748 m³.

2. Le réseau

L'alimentation de la commune de Brandérion s'effectue à partir du réservoir sur tour de Mané-Her par une conduite principale de Ø 150 sur laquelle sont branchées diverses canalisations de Ø 125, de Ø 100 et Ø 80 qui assurent la desserte du bourg et des différents villages à savoir : Kervarch, Kermonel, Kerhorno, Talroz, Kerzandry, Keranzeau, le Squivit, le Milledec et La Villeneuve, complétées par un réseau secondaire constitué de conduites en fonte et en PVC de Ø 90, 75, 60, 50, 40 et 30 qui assure la desserte des écarts.

La défense « incendie » est actuellement assurée d'une façon satisfaisante par 27 poteaux d'incendie de Ø 100 mm implantés dans les secteurs les plus urbanisés de la commune et branchés sur des conduites de Ø 150, 125 et 100. Le réseau a été entièrement rénové de manière progressive jusqu'en 2010.

Toutefois, à l'avenir en cas d'extension des zones urbaines et des villages ou de création de zones artisanales ou industrielles, et dans la mesure où le réseau puisse le desservir, il faudra prévoir la pose d'un poteau d'incendie de 100 mm, chaque appareil couvrant un rayon de 200 m et, pour les écarts, un poteau d'incendie de 100 mm pour un rayon de 400 m environ.

II. L'assainissement Eaux usées

Le type de système d'assainissement choisi a été celui du système dit « séparatif » consistant en la séparation intégrale en deux réseaux distincts des eaux vannes et ménagères d'une part et des eaux de ruissellement d'autre part.

Ce choix a été fait à l'origine considérant l'existence d'un embryon vétuste et hétérogène de dalots et de buses qui, moyennant certaines améliorations pouvaient assurer un rôle d'évacuation des eaux pluviales. Le système dit « unitaire » aurait conduit, d'autre part, à développer des collecteurs de gros diamètres dans les rues de l'agglomération ce qui aurait entraîné un surcoût des travaux comparé au coût de conduites de plus faible diamètre du réseau eaux usées. De plus, il est plus facile et moins onéreux de réaliser et de faire fonctionner convenablement une station d'épuration pour des eaux usées seules que pour des eaux d'un système unitaire dans lequel les débits sont très variables et difficilement contrôlables sur la station malgré des déversoirs d'orage.

Enfin un réseau unitaire aurait engendré, au niveau de ces déversoirs d'orage, un rejet aux cours d'eaux naturels inadmissible du point de vue de la pollution.

La compétence Eau Usées a été transférée à Lorient Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012.

1. Le réseau

Le tracé du réseau a été fait pour permettre une évacuation gravitaire de la majeure partie des effluents jusqu'à la station d'épuration.

Cependant, cinq postes de relèvement sont nécessaires pour assurer l'évacuation des eaux usées de secteurs de pentes divergentes à savoir :

- Le relèvement du Squivit (5 l/s) qui dessert le village et le lotissement du même nom ainsi qu'une partie de la rue Pierre Le Fur,
- Le relèvement des Blés d'Or (5 l/s) qui dessert le lotissement du même nom ainsi qu'une partie de la rue Joseph Le Bouille,
- Le relèvement de la rue l'Abbé Le Cam (8 l/s) qui reprend les effluents provenant du relèvement des blés d'or et qui dessert une partie de l'avenue de l'Abbé Le Cam, la rue Joseph Le Bouille jusqu'au terrain de sports et le quartier du Verger,
- Le relèvement de l'Ecole (2 l/s) qui dessert l'école publique,
- Le relèvement privé des Tilleuls (2 l/s) qui dessert le lotissement du même nom.

2. Evaluation des débits

Compte tenu de l'implantation de nouveaux lotissements, les ouvrages ont été dimensionnés pour une population de 1250 équivalent/habitant, ce qui correspond pour un débit de base de 150 l/habitant/jour à un débit journalier de 190 m³.

Sur ces bases, compte tenu d'un coefficient de 3 appliqué au débit moyen horaire, la station peut recevoir un débit maximal d'environ 25 m³/h.

3. La station d'épuration

L'emplacement choisi pour la station se situe au Sud de l'agglomération à proximité de l'ancien lavoir. Les maisons les plus proches se trouvent à 400 m environ et sont ainsi à l'abri des mauvaises odeurs éventuelles.

L'accès à la station se fait par l'actuel chemin d'exploitation qui débouche sur l'ex RD n°158. Elle s'étend sur une surface de 9000 m² environ. Les paramètres et hypothèses retenus pour son élaboration ont été les suivants : population 600 équivalent/habitants et une charge en DBO5 de 32 kg/jour, une charge maxi en débit 120 m³/jour et un débit de pointe de 7 l/s. Le parti retenu à la construction pour la station est celui du lagunage simple avec aération sur la base d'un temps de séjour moyen de 20 jours par bassin.

En 2006, la commune a commencé une réflexion pour augmenter la capacité de la station d'épuration et la porter à 1200 équivalent/habitant (soit une charge hydraulique de 180 m³/jour), en prévision du développement futur de la commune et aussi d'un raccordement éventuel de la zone d'activités d'intérêt communautaire dans le secteur de Kervarh et de l'extension du Parc d'activités existant.

Compte tenu de l'implantation de nouveaux lotissements, les ouvrages ont été dimensionnés pour une population de 1200 équivalent/habitant, ce qui correspond pour un débit de base de 150 l/habitant/jour à un débit journalier de 180 m³.

Sur ces bases, compte tenu d'un coefficient de 3 appliqué au débit moyen horaire, la station peut recevoir un débit maximal d'environ 25 m³/h.

Cette nouvelle station a été mise en service début 2012. Elle comporte en tête un étage de filtres plantés de roseaux, une des lagunes (la première) a été conservée et sert de traitement secondaire pour un meilleur abaissement de la charge polluante avant rejet au milieu naturel.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a fait réaliser une étude de Diagnostic et de Schéma Directeur de son réseau d'assainissement des eaux usées afin de connaître les améliorations et travaux de réhabilitation à programmer.

III. Assainissement Eaux pluviales

La commune de Brandérion est bordée :

- à l'Est par la rivière du Pont du Roch (limite avec la commune de Languidic) qui se rejette dans le Goah Guillerme, puis la rivière de Landévant pour finir dans la rivière d'Etel,
- à l'Ouest par le Rau de Kerlivio (limite avec la commune de Kervignac) qui se rejette dans l'Etang de Coëtrivas, puis le ruisseau du Moulin de St Georges avant de rejoindre le Goah Guillerme en passant par l'Etang de Rodes.

La collecte des eaux pluviales est réalisée par un ensemble de réseaux gravitaires et de fossés. Le relief de la commune fait que la majeure partie des eaux de ruissellement finit dans le Rau de Kerlivio, soit en amont du Château pour le secteur Ouest du bourg, soit en aval (après les lagunes) pour le secteur Est du bourg. La collecte des eaux pluviales de la zone agglomérée s'effectue principalement par des canalisations gravitaires. Les zones rurales sont, quant à elles, composées de fossés.

La commune possède un plan des réseaux de collecte des eaux pluviales.

La zone d'urbanisation accélérant les ruissellements, ces réseaux pourraient devenir insuffisants à court terme.

De ce fait, la commune a réalisé un Schéma Directeur et de Zonage afin de faire un état des lieux et déterminer les améliorations à apporter et les recommandations concernant les débits de fuite ou zone d'infiltration pour les futures zones d'urbanisation afin de ne pas surcharger les réseaux existants.

IV. Elimination des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont une compétence déléguée par la Commune à la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (Lorient Agglomération).

Lorient Agglomération effectue le ramassage par camion-benne sous forme d'une délégation de service à une entreprise spécialisée, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Pour certaines, il s'agit d'une régie communautaire.

La collecte s'effectue en porte à porte et en points de regroupement.

1. Le tri des déchets

L'ensemble des logements est équipé de poubelles de différentes couleurs :

- verte pour les déchets biodégradables,
- bleue pour les déchets ménagers résiduels,
- jaune pour les emballages.

En apport volontaire, sont présents sur le territoire de la Commune des conteneurs spécifiques pour le verre et les journaux. Le ramassage des ordures ménagères a lieu :

- chaque lundi matin pour la poubelle verte,
- chaque mardi matin, pour la poubelle bleue,
- le mercredi après-midi des semaines paires (tous les 15 jours) pour la poubelle jaune.

Les poubelles doivent être présentées en bordure de voie la veille au soir et rentrées immédiatement après le passage de la benne. Elles doivent être nettoyées et entretenues par les habitants. Toute dégradation doit être signalée à Lorient Agglomération, au service concerné.

Les résidences sont aménagées de telle sorte que le circuit des véhicules de collecte se déroule dans de bonnes conditions et que les véhicules privés ne gênent pas.

Des sacs biodégradables pour les bio-déchets de la poubelle verte sont disponibles gratuitement à la Mairie et dans les déchèteries de Lorient Agglomération.

2. Les déchèteries

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers quelles que soient les quantités déposées. Les 11 déchèteries de la Lorient Agglomération sont à la disposition de tous les habitants.

Pour les habitants de Brandérion, les déchèteries les plus proches sont situées à :

- Hennebont (Kerpotence),
- Languidic (Lanveur).

Un numéro vert **0 800 100 601** indique la localisation et les heures d'ouverture de la déchèterie, ainsi que les déchets acceptés.

3. Le traitement des déchets

a) Les bio-déchets

Ils sont traités par compostage dans l'unité de traitement biologique de Lann Sévelin, à Caudan.

Le compost ainsi réalisé, en mélange avec des déchets verts de déchèterie, est ensuite valorisé en agriculture, distribué lors d'animations ou aux services techniques des différentes villes membres de Lorient Agglomération.

b) Les emballages et les journaux- magazines

Les emballages et les journaux- magazines, collectés sur les points de regroupement et en apport volontaire, sont triés mécaniquement et manuellement dans le centre de tri situé à Lann Sévelin, à Caudan, avant de rejoindre les filières de revalorisation adaptées. Cette opération permet la réutilisation des matériaux pour la création de nouveaux produits.

c) Le verre

Le verre, collecté en points d'apport volontaire et déchèteries, est stocké à Lann Sévelin, à Caudan et expédié chez le verrier où il est recyclé.

d) Les déchets ménagers résiduels

Une fois collectés, les déchets ménagers résiduels sont stabilisés à l'usine de Caudan (dégradation de la matière organique présente dans les ordures ménagères pour les réduire d'environ 38%) avant d'être acheminés en installation de stockage des déchets non dangereux, situé sur la commune d'Inzinzac-Lochrist, à Kermat.